

# Dispositif

## FENETRES SUR L'EAU

### Thème 2023 : Raconte moi une zone humide

**Vous représentez une école ou une structure périscolaire et vous souhaitez mettre en place un projet sur l'eau, les milieux aquatiques ou la biodiversité ?**

**L'agence de l'eau Artois-Picardie peut vous accompagner.**

Le dispositif « Fenêtres sur l'eau » a pour vocation de partager la connaissance sur l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité et faire comprendre les problématiques de ces thématiques. Il s'agit de soutenir des initiatives scolaires ou périscolaires des niveaux primaire (cycle 3) et collège (cycle 4), liées à la sensibilisation de ces publics.

#### Modalités

- Chaque projet est porté par une structure-relais du bassin Artois-Picardie, identifiée par l'agence de l'eau. Cette structure recueille les projets de son secteur d'intervention et constitue l'interlocuteur privilégié de l'école ou de l'association périscolaire,
- Chaque projet proposé est constitué d'au moins quatre temps forts :
  - o une ou des rencontre(s) (élu, technicien, agriculteur, pêcheur, gestionnaire...),
  - o une visite de terrain,
  - o au moins un atelier en classe (recherche documentaire, réflexion collective sur les apprentissages...),
  - o un moment partagé de valorisation du projet avec création d'un support permettant d'initier les échanges et le partage avec d'autres élèves et enseignants de l'établissement, les parents, les partenaires,
- La participation financière de l'agence peut couvrir la totalité des coûts TTC dans la limite de 800 € par projet. Cependant, pour les collectivités territoriales ou tout autre maître d'ouvrage ayant un statut assimilé, le taux de financement s'établit à 80% des coûts HT.

***La subvention est versée directement à la structure porteuse des projets.***

## Critères d'éligibilité

Chaque projet « Fenêtres sur l'eau » doit :

- être organisé sur le bassin Artois-Picardie,
- être porté par une école, un collège, une structure proposant des animations périscolaires, une structure associative référente en éducation à l'environnement,
- répondre au thème annuel 2021-2022 « Raconte-moi une zone humide ».

Si l'ensemble des demandes est supérieur au budget disponible, une sélection des projets sera opérée selon deux critères :

- o Critère de proximité du site étudié par rapport au lieu d'enseignement,
- o Critère social : priorité sera donnée aux établissements REP/REP+.

## Valorisation

Chaque projet terminé fera l'objet d'une fiche de « retour d'expérience », indispensable au paiement des prestations et rédigée selon la trame suivante et transmise à la structure-relais :

### **Trame « Retour d'expérience » du projet**

#### 1/ Le projet

1a/ Les réussites du projet,

1b/ Les difficultés rencontrées,

1c/ Les atouts et les enjeux du site étudié

1d/ Les apprentissages finalisés en lien avec les objectifs initiaux

#### 2/ L'implication des élèves

2a/ Le nombre d'élèves impliqués dans le projet,

2b/ Les moyens déployés pour impliquer les élèves,

3c/ Les actions menées par les élèves en autonomie.

#### 3/ La valorisation

3a/ Le type de support de valorisation choisi

3b/ Le mode de diffusion choisi

3c/ Les publics touchés par la valorisation du projet.

Ces fiches « retour d'expérience » feront l'objet d'un concours qui permettra à un jury, présidé par l'Agence de l'eau, de déterminer annuellement les 5 meilleurs projets. Les projets seront évalués selon la grille de critères suivants :

- o Adéquation des objectifs fixés avec le contenu du projet,
- o Niveau de participation des élèves,
- o Typologie et ampleur de la valorisation du projet.

## Echéances et calendrier

Trois échéances de réception des projets « Fenêtres sur l'eau » par les structures-relais sont possibles :

- 15 février 2023,
- 15 mai 2023,
- 15 octobre 2023.

La structure-relais choisie transmettra une demande globale de l'ensemble des projets qu'elle a reçus auprès de l'agence.

## Trame de la présentation du projet à transmettre à la structure relais

### 1- Un dossier administratif :

- a. La présentation du porteur de projet (Ecole ou association) : nom, coordonnées postales et téléphoniques et mail, nom du Directeur et /ou Président,
- b. Les nom et prénom, titre et coordonnées de la personne en charge du dossier.

### 2- Un dossier technique présentant le projet et intégrant les aspects financiers :

- a. Le nombre de classes et leur niveau, le nombre d'élèves, les objectifs et apprentissages attendus, la description des 4 temps forts des projets, les sites visités, la façon dont les élèves seront impliqués, le nombre de jours mobilisés consacrés aux projets.
- b. Le budget du projet par poste de dépenses.

## Contact

Muriel FACQ – Chargée de Communication  
Service de l'Expertise, des Ecosystèmes et des Nouveaux Enjeux.  
Tél : 03.27.99.90.02  
m.facq@eau-artois-picardie.fr